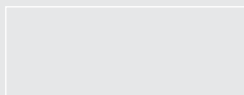




MASSIMO VITALI
Pic Nic Allée / 2000



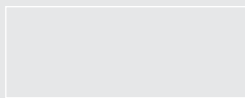


ACTIVITES

ACCOMPAGNER L'EVOLUTION DE LA SOCIETE FRANÇAISE

22
Les missions
d'intérêt général

46
Les activités
concurrentielles



“En 2003, les missions d’intérêt général de la Caisse des dépôts ont été, étape par étape, confortées et élargies.”

Les missions d'intérêt général

L'activité bancaire au service de clients-partenaires

Depuis sa création, la Caisse des dépôts a pour mission de gérer en toute sécurité des fonds privés relevant de l'intérêt général. Son périmètre d'action, qui a évolué au cours du temps, a été renforcé depuis six ans avec, en particulier, l'extension de l'obligation des dépôts de fonds de tiers des administrateurs et mandataires judiciaires (1998) et l'instauration du monopole de dépôts des notaires (2000).

Une banque spécialisée pour une clientèle professionnelle

— La Direction bancaire reçoit aujourd'hui 36,9 Md€ de dépôts numéraires et gère 15 Md€ de titres. Ses 50 000 clients sont reçus par les services épargne des 140 trésoreries générales et recettes des finances et par les agences parisiennes du siège. Ils disposent également d'un service complet en ligne (CDC-Net) adapté aux exigences des professionnels. En région, c'est une équipe dédiée au sein des directions régionales de la Caisse des dépôts qui anime l'offre de services aux clients.

420 personnes travaillent dans les locaux parisiens, au contact des clients (agences), dans la production bancaire ou dans les fonctions de pilotage et de développement des outils et services bancaires.

La Direction bancaire est une banque spécialisée pour une clientèle professionnelle (professions juridiques, institutionnels d'intérêt général...). Elle lui

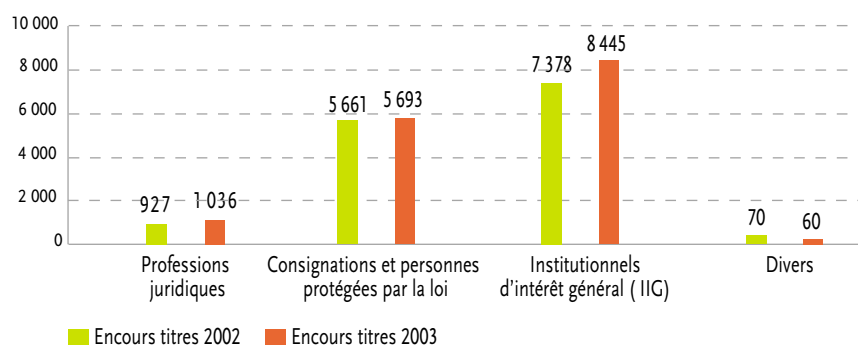
apporte un service à haut niveau de sécurité. Elle est amenée à acheminer vers la place bancaire des flux très importants. Son fonctionnement est fondé sur le management par la qualité et le partenariat avec ses clients.

Consolider le rôle de banquier du service public de la justice

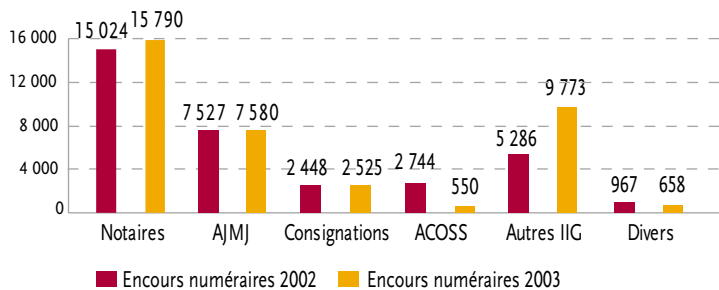
— Les consignations ont poursuivi leur croissance en 2003 (2,53 Md€ en encours moyen annuel, soit + 3,15 %) grâce à une modernisation du service et à une meilleure information sur les cas de consignation.

Le développement a été axé sur les consignations administratives et sur les consignations en matière de travaux. Pour les premières, les consignations

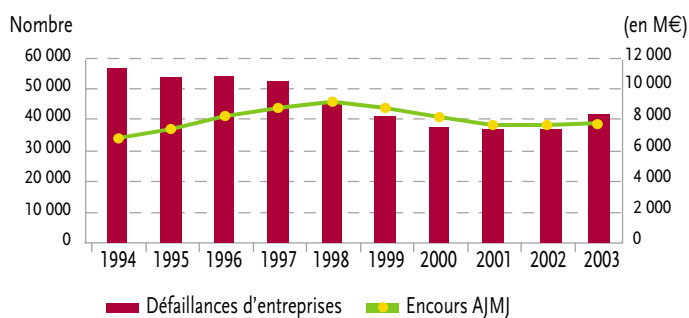
Evolution des encours titres (en M€)



Evolution des encours numériques créditeurs (en M€)



Nombre de défaillances d'entreprises et encours des dépôts AJM



obligatoires ont été rappelées aux prescripteurs, telles les expropriations ou préemptions en cas d'obstacle au paiement des sommes revenant à l'ayant droit ; les consignations facultatives ont fait l'objet d'une promotion en rappelant la facilité de consigner pour une personne morale de droit public et l'intérêt de la consignation tant pour l'autorité administrative que pour l'ayant droit. Pour les secondes (travaux privés, maisons individuelles ou VEFA), l'accent a été mis sur la production de clauses à insérer dans les contrats liant les parties.

Les encours des dépôts des notaires (15,8 Md€) ont poursuivi leur croissance, soutenue par la bonne tenue du marché immobilier.

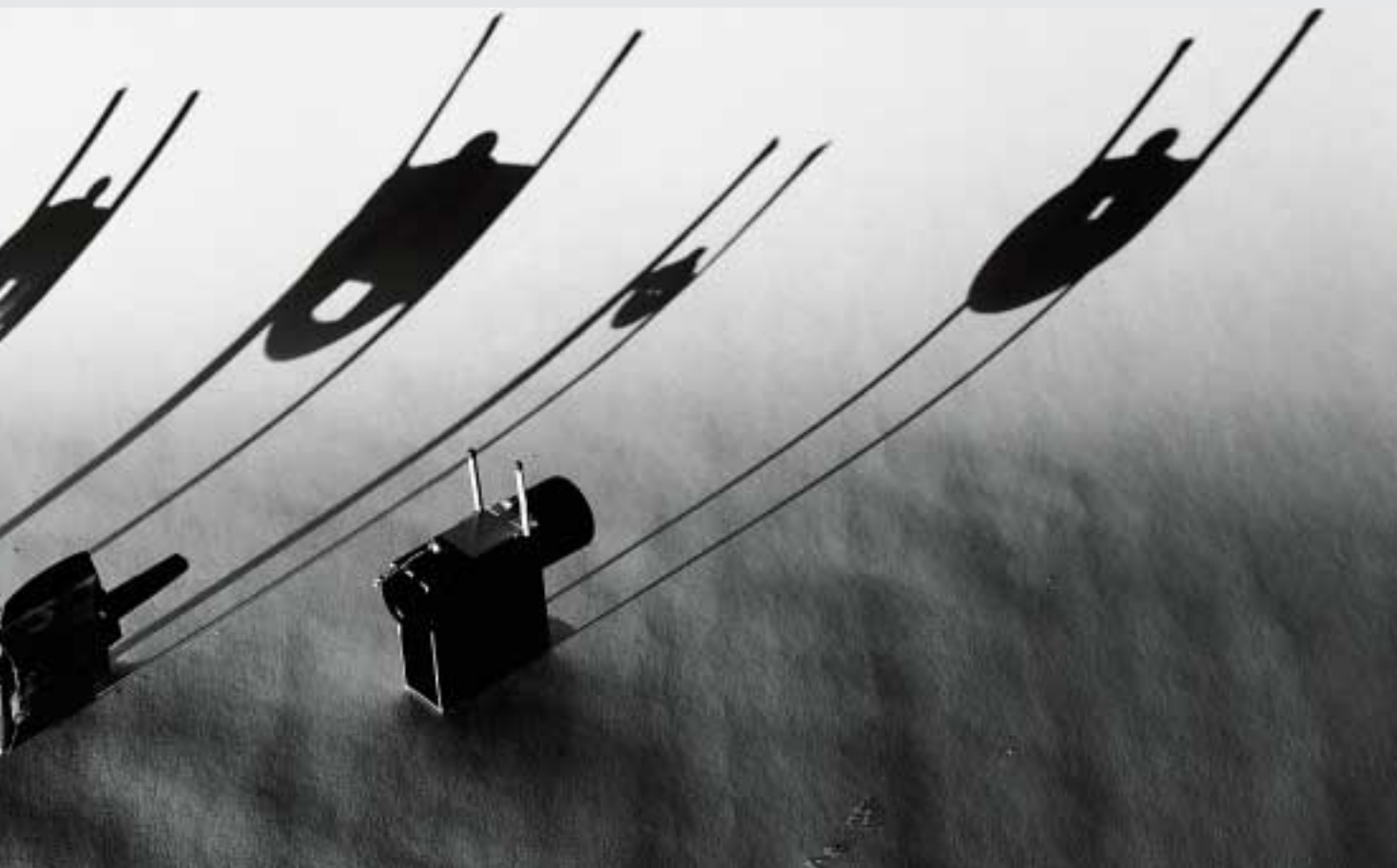
Les dépôts des administrateurs et mandataires judiciaires (AJMJ) sont restés quasiment stables (7,6 Md€) malgré la mauvaise conjoncture économique.

La Caisse des dépôts a également apporté tous les services bancaires professionnels aux huissiers de justice et aux greffiers des tribunaux de commerce et des TGI/TI.

Par ailleurs, elle a aidé les professions juridiques à se moderniser : formation et accès des jeunes à la profession, démarche qualité, mise en place et utilisation des nouvelles technologies, rayonnement international du droit continental européen.

La Direction bancaire développe, en partenariat avec le ministère de la Justice, un projet d'observatoire des professions juridiques, qui permettra de mieux appréhender la dimension économique de leur activité.





Renouveler la mission de gestionnaire de mandats publics

— L'Etat, les autorités administratives et les collectivités territoriales recourent à la Caisse des dépôts pour la gestion administrative et financière de fonds publics nationaux ou accordés par la Commission européenne au titre d'interventions et de programmes spécifiques. En sont l'illustration :

- les fonds de péréquation dans le domaine des télécommunications et de l'électricité, ainsi que ceux destinés à sécuriser les paiements en faveur de certains ayants droit (commissaires-enquêteurs) ;
- le rôle d'émission de la Caisse nationale des autoroutes (la CNA est notée AAA) ;

CDC-NET EN ACTION

Lancé fin 2000, le site de banque en ligne dédié aux clientèles de la Caisse des dépôts s'enrichit de façon constante. Il a fait l'objet en 2003 d'une refonte complète de son ergonomie suite à une enquête de satisfaction clientèle menée par l'IFOP. Désormais, le client peut traiter ses opérations en temps réel dans les mêmes conditions professionnelles que son chargé de clientèle. En 2003, le nombre de clients a augmenté de 28 %, pour atteindre 6 000 contrats.

70 % des offices notariaux sont désormais équipés. L'interconnexion entre CDC-Net et Réal, le système intranet du notariat, qui a été achevée techniquement en 2003, verra son déploiement généralisé en 2004. L'utilisation de CDC-Net croît trois fois plus vite que le nombre de clients. Le nombre de connexions a augmenté de 77 % en 2003 et le nombre de virements de 93 %, totalisant au mois de décembre un montant de 1,2 Md€.

- l'indemnisation des biens issus de la spoliation des juifs sous l'Occupation, au travers de fonds qu'elle gère, dans le cadre d'un accord international, sur mandat de l'ensemble des établissements financiers français.

Un département a été créé pour regrouper l'ensemble de ces mandats. Il participe également, en tant qu'autorité de paiement et aux côtés des col-

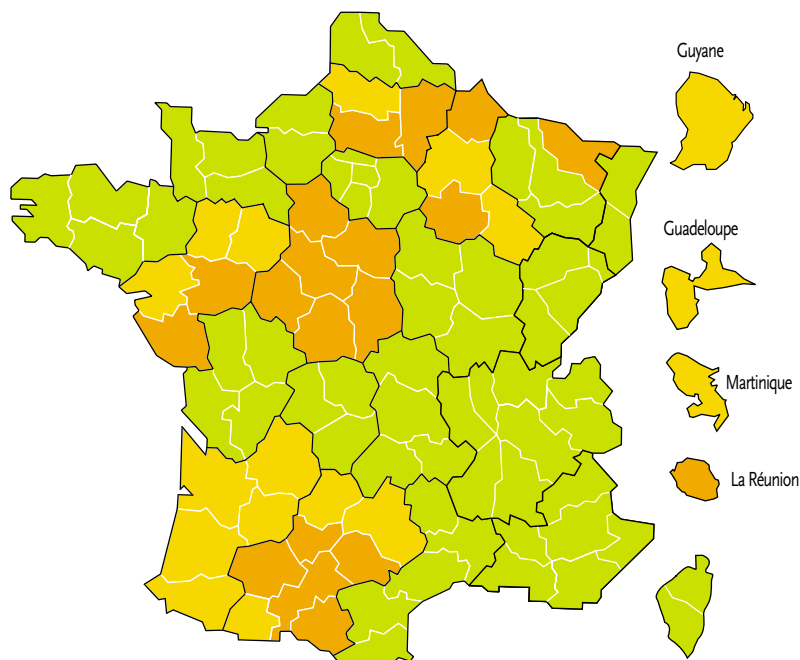
lectivités locales, à la gestion des fonds structurels européens. A la fin 2003, près de 30 programmes Interreg, Urban, Objectif 2, PRAI (programmes régionaux d'actions innovatrices) étaient gérés en directions régionales. Enfin, le département assure la gestion de consortiums de recherche sélectionnés par la Commission européenne dans le cadre du sixième PCRD (programme communautaire de recherches et de développements).

PROMOUVOIR LA LUTTE ANTIBLANCHIMENT

Au-delà des obligations réglementaires de contrôle et de formation de son personnel, la Caisse des dépôts a souhaité contribuer à la mobilisation des professions juridiques sur cette grande cause. Elle partage en effet avec ses clients des valeurs de responsabilité sociale, condition nécessaire d'un développement durable de nos économies. A ce titre, chaque maillon de la chaîne des opérations

immobilières doit être vigilant sur les risques de blanchiment de l'argent de la drogue et des autres formes de criminalité. En liaison avec TRACFIN et la magistrature, les instances notariales et la Caisse des dépôts ont organisé depuis 2003 35 réunions régionales d'information qui ont permis de sensibiliser plus de 2 800 notaires, AJMJ, huissiers... aux exigences de la nouvelle législation.

Depuis 2003, 35 réunions organisées au niveau départemental ou régional



- Réunions organisées au niveau départemental
- Réunions organisées au niveau régional
- Réunions prévues d'ici fin 2004

Accompagner financièrement la Sécurité sociale

— **La Caisse des dépôts est le banquier** de l'ACOSS (Agence centrale des organismes de Sécurité sociale), qui centralise la trésorerie des quatre branches prestataires du régime général de Sécurité sociale (maladie, accident du travail, vieillesse et famille) et de la branche recouvrement (URSSAF).

Elle assure une tenue de compte à haute valeur ajoutée et gère les flux entre les différentes entités. A ce titre, elle permet une optimisation de la gestion de la trésorerie de la Sécurité sociale.

La Caisse des dépôts finance les besoins de découvert de l'ACOSS qui se sont élevés, en 2003, jusqu'à près de 15 Md€ en pointe.

La Caisse des dépôts assure également la gestion des opérations de virements individuels aux ayants droit de nombreuses caisses primaires d'assurance-maladie et caisses d'allocation familiale.

Offrir un service bancaire complet aux organismes d'intérêt général

— **Banquier traditionnel** des sociétés d'économie mixte et des organismes de logement social, la Caisse des dépôts est également présente auprès des fondations, des associations nationales d'utilité publique et des établissements publics.

Elle assure la tenue des comptes bancaires des fonds dont ils lui ont confié la gestion et leur propose une gamme complète de produits de placement répondant à leurs exigences de sécurité. Elle leur offre l'ensemble des services, parmi lesquels la gestion multi-guichets et les liaisons ETEBAC avec un centre d'échange clientèle certifié ISO 9001 Version 2000.

La gestion et la transformation de l'épargne populaire en financements d'intérêt général

Au sein de la Caisse des dépôts, la Direction des fonds d'épargne a pour mission la gestion des fonds déposés sur les livrets d'épargne exonérés d'impôts et le financement d'investissements d'intérêt général, au premier rang desquels le logement locatif social et la politique de la ville. La France dispose ainsi d'un outil original qui repose sur la transformation de l'épargne du plus grand nombre en financements d'investissements, qui bénéficient également au plus grand nombre.

Renforcer l'équilibre financier des fonds d'épargne

— Pour les fonds d'épargne, l'année 2003 a été marquée par la remise en janvier du rapport rédigé à la demande du ministre de l'Economie, des Finances, et de l'Industrie par deux experts,

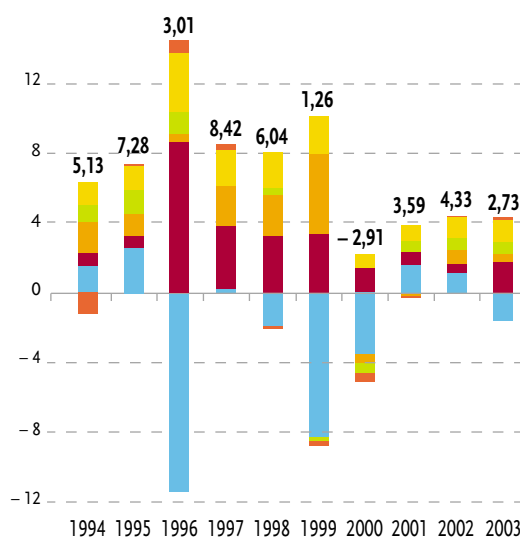
MM. Noyer et Nasse, sur l'équilibre financier des fonds d'épargne. Ce rapport conforte la mission de la Caisse des dépôts à l'égard des fonds d'épargne. Plusieurs des recommandations qu'il formule pour renforcer l'équilibre des fonds d'épargne sur le long terme ont été déclinées très rapidement en 2003 :

- la création d'un Comité des fonds d'épargne, chargé d'examiner et de contrôler, sous l'autorité de la Commission de surveillance de la Caisse des dépôts, la mise en œuvre de la politique publique menée par les fonds d'épargne ;
- la modification, à compter du 1^{er} août 2003, des taux de l'épargne réglementée décidée le 21 juillet 2003 par le ministre de l'Economie, ainsi que la mise en place d'une formule d'indexation du taux du livret A (et des taux y étant rattachés, y compris LEP et épargne-logement) à partir du 1^{er} août 2004 ;
- la rénovation de la convention de gestion de l'épargne-logement avec La Poste, finalisée début 2004 ;
- la globalisation des prêts, notamment les expérimentations engagées avec le Grand Lyon, en octobre, et avec l'OPAC de Nancy, en novembre.

La mise en œuvre des autres recommandations du rapport sera poursuivie en 2004, notamment :

- le commissionnement des réseaux, question relevant de la seule responsabilité des pouvoirs publics ;
- le renforcement de la sécurité financière des fonds d'épargne, qui dépend de l'adéquation des couvertures et du niveau approprié de fonds propres.

Evolution des flux de collecte centralisés à la Caisse des dépôts (hors intérêts) (en Md€)



- Livret A
- LEP
- Livret Bleu ***
- CODEVI **
- Epargne-logement CNE
- Autres fonds *

Pour 2003 : montants provisoires, établis sous réserve de régularisations ultérieures
 * Autres fonds : livret B, livret Jeunes, PEP
 ** Capitalisation incluse dans le flux financier
 *** Livret Bleu : centralisation progressive du stock de 1991 à 1999 inclus



La ressource : l'épargne centralisée à la Caisse des dépôts

— **La collecte des flux centralisés** à la Caisse des dépôts s'établit à + 2,73 Md€ en 2003 contre + 4,33 Md€ en 2002, soit un retrait de près de 37%. Ce résultat est essentiellement dû à la décollecte sur le livret A suite à la baisse des taux (de 3 % à 2,25 %) du 1^{er} août dernier.

La part du livret A et du livret B CNE dans les ressources des fonds d'épargne passe de 54,2 % en 2002 à 52,8 % en 2003, pour atteindre un encours de 114,82 Md€, en très légère hausse (+ 1,4 %).

Cet effacement relatif du livret A profite :

- à l'épargne-logement qui, avec un encours de 29,26 Md€, représente désormais 13,5 % de l'encours total, au lieu de 13 % en 2002 (27,22 Md€ en 2002) ;
- au LEP, dont l'encours s'établit à près de 48 Md€, soit 22 % des encours au lieu de 21,2 % en 2002.

Les emplois

LES PRETS À L'HABITAT ET A LA VILLE

— **Les versements de prêts** sur fonds d'épargne consacrés à l'habitat et à la ville se sont élevés à 4,2 Md€ en 2003, en croissance de 5 % par rapport à l'année précédente avec, en particulier, une progression des prêts en faveur de la construction et de l'amélioration du logement social.

• **Nette augmentation des versements consacrés à l'offre nouvelle de logements locatifs sociaux.**

Poursuivant la reprise observée à partir de 2002, les versements 2003 s'établissent à 2,7 Md€, avec l'effet conjugué du plan de relance, de l'avancement progressif des opérations de construction-démolition

(+ 28 %) et d'une activité très soutenue en prêt locatif social (PLS). Les prêts pour la construction neuve et l'acquisition-amélioration de logements locatifs sociaux représentent 64 % du total des versements de l'année.

• **Evolution des financements pour le logement des plus démunis.** Les opérations en faveur des plus démunis sont aujourd'hui financées, pour une large part, par le PLUS, qui prévoit l'accueil dans chaque programme d'au moins 30 % de ménages disposant des ressources les plus faibles. Le PLAII (prêt locatif aidé intégration) permet également de développer une offre de logements pour des ménages très modestes.

Son taux plus faible, associé aux subventions de l'Etat, constitue un facteur d'équilibre déterminant pour ce type d'opération. Il apparaît que, à sa quatrième année d'existence, le PLAII intégration constitue pour les maîtres d'ouvrage une réponse adaptée à la demande très sociale. En hausse sensible (+ 16 %), il représente près de 200 M€ de versements en 2003.

• **Une place confirmée au logement locatif social intermédiaire.** Selon la procédure mise en place en 2001, la Caisse des dépôts assure la distribution directe du PLS dans le cadre d'une enveloppe réservataire, parallèlement à sa mission de refinancement sur fonds d'épargne des établissements bancaires sélectionnés pour la distribution du PLS par voie d'adjudication.

Les versements directs de PLS en 2003 se sont élevés à 213 M€, poursuivant la progression des émissions observée en 2002.

En 2003, les prêts en faveur du logement intermédiaire (PLI) ont enregistré des versements pour 57 M€.

• **Une activité plus contrôlée sur la réhabilitation lourde du parc social.** Le tassement des prêts à l'amélioration a été moins marqué qu'en 2002, avec 499 M€ de versements contre 550 M€ en 2002.



Cette activité est très largement dépendante des arbitrages réalisés par les opérateurs entre des opérations de réhabilitation et des projets de démolition.

• **Les prêts pour l'habitat des populations fragilisées.**

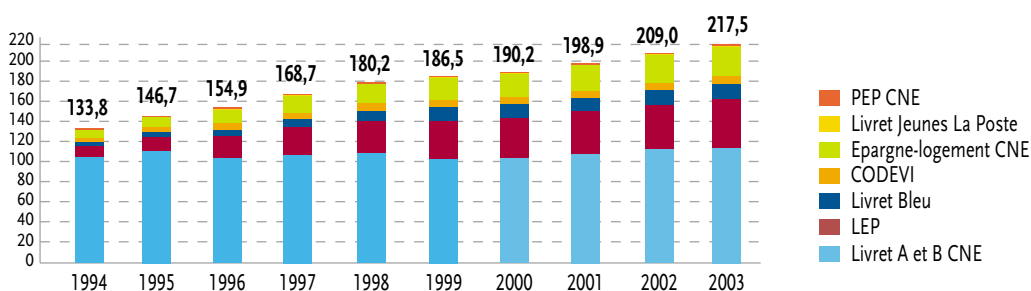
Les prêts PHARE sont destinés à répondre aux besoins d'hébergement en construction comme en réhabilitation en faveur des personnes âgées, des personnes handicapées et des jeunes en insertion. Après une montée en régime, régulière en 2000 et 2001, et une forte croissance en 2002, ces prêts ont connu en 2003 une diminution de 9,4 % avec un

volume de 464 M€, dans un contexte de taux défavorable sur les sept premiers mois de l'année.

• **La poursuite du financement de la politique de la ville et du renouvellement urbain.** Les versements de prêts en faveur de la politique de la ville et du renouvellement urbain représentent 741 M€ contre 795 M€ en 2002.

Les versements de l'ensemble des prêts renouvellement urbain (PRU) s'élèvent à 471 M€. La part consacrée à l'aménagement urbain dans les quartiers d'habitat social (197 M€) enregistre une baisse

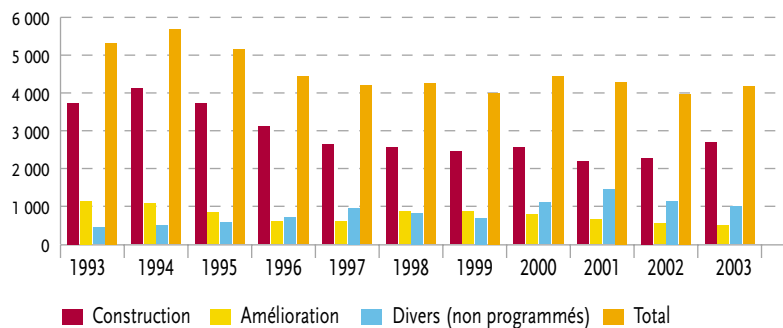
Evolution des encours centralisés à la Caisse des dépôts (capitalisation des intérêts comprise) (en Md€)



Evolution de la part des produits au sein de l'encours centralisé des fonds d'épargne (en %)

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Livret A et B CNE	78,4	76,3	67,3	64	60,7	55,7	54,7	54,6	54,2	52,8
LEP	8,9	9,1	14,8	16,4	17,9	19,8	20,9	21,2	21,2	22,0
Livret Bleu	2,9	3,5	3,5	4,6	5,6	7,8	7,5	6,9	6,9	6,9
CODEVI	3	3,7	4,3	4	4	3,7	3,4	3,5	3,7	3,8
Epargne-logement	6	6,6	8,8	9,7	10,5	11,7	12,3	12,7	13,0	13,5
Livret Jeunes	0	0	0,4	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
PEP CNE	0,8	0,9	0,9	1	0,9	0,8	0,7	0,6	0,5	0,5
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Evolution des versements de prêts depuis 1993 (en M€)



de 31 % par rapport à 2002. En revanche, les financements PRU démolition-reconstruction s'élevaient à 274 M€, soit une hausse de 6 %.

Les versements en prêts projet urbain (PPU) 2003 ont été de 270 M€, en hausse de 8 % par rapport à 2002.

• **Une croissance continue de l'encours de prêts habitat et ville.** L'encours des prêts sur fonds d'épargne en faveur de l'habitat et de la ville a continué la progression régulière observée depuis trois ans. Il est passé en 2003 de 78,2 Md€ à 79,3 Md€.

Cette évolution s'explique par l'effet combiné du flux de prêts nouveaux et d'un niveau modéré de remboursements anticipés (271 M€, soit 0,3 % de l'encours habitat).

• **Les prêts hors habitat-ville sur fonds d'épargne.** L'activité 2003 de prêts épargne-logement gérés par La Poste demeure soutenue et se traduit par une progression de l'encours de prêts qui s'établit à 15,3 Md€ (contre 13,9 Md€ en 2002, soit une augmentation de l'ordre de 10 %).

La ressource CODEVI centralisée à la Caisse des dépôts est utilisée notamment pour le refinancement de la BDPME, qui n'a pas directement accès à cette ressource. Dans le cadre du plan stratégique 2003-2005 de la BDPME, et à la demande de l'Etat, la Caisse des dépôts a restructuré en juillet 2003 un prêt de 379 M€, initialement octroyé à la BDPME en début d'année. Avec environ 3,4 Md€ d'encours, les prêts au CEPME/BDPME représentent environ 70 % des prêts adossés sur la ressource CODEVI.

• **Les prêts de refinancement PLI-PLS.** Au 31 décembre 2003, 81 % de l'enveloppe PLS de l'année 2002 (670 M€ à 3,55 % ou 3,75 %) ont fait l'objet d'un refinancement auprès de la Caisse des dépôts.

Sur l'enveloppe PLI de l'année 2002 (160 M€), le ratio des refinancements s'établit légèrement en dessous de 50 %. Les établissements de crédit ont initié peu de nouvelles demandes de financement en 2003, compte tenu du niveau élevé de son taux (4,95 %) comparé aux ressources de marché.

Pour 2003, les enveloppes de PLI et de PLS n'ont été consommées qu'à hauteur d'environ 10 %.

Au total, 52 M€ ont été, en 2003, versés au titre des PLI et 319 M€ au titre des PLS.

LES ACTIFS FINANCIERS

— **Au 31 décembre 2003**, la valeur au bilan des actifs financiers s'élève à 118,6 Md€, dont 7,2 Md€ en actions, l'essentiel étant constitué de produits de taux (obligations et titres du marché monétaire). En valeur bilan, les portefeuilles se sont accrus de 3,7 % sur l'année, contre 7,2 % en 2002.

• **Les actifs de taux.** Les marchés de taux d'intérêt ont connu une forte volatilité sur l'exercice, bien que l'OAT 10 ans ait clôturé sur les mêmes niveaux que ceux constatés en début d'année (4,30 % fin 2003 contre 4,29 % fin 2002). L'année 2003 peut être décomposée en deux parties bien distinctes : des niveaux très faibles de taux au premier semestre, suivis de la réapparition de tensions au second semestre.

L'année 2003 aura été marquée par la mise en place par le gouvernement d'une formule d'indexation pour la plupart des dépôts d'épargne réglementée. Ainsi, pour le livret A et le LEP, les taux de rémunération des dépôts seront révisés semestriellement sur la base de l'inflation en glissement annuel et de l'Euribor 3 mois à partir d'août 2004. Cette mesure permet une meilleure projection du coût futur des dépôts et lie cette rémunération à des actifs de taux négociables, permettant ainsi une réelle couverture du passif des fonds d'épargne par des instruments financiers. Le marché des obligations indexées sur l'inflation, en fort développement actuellement, prend donc une importance majeure pour les fonds d'épargne.

La performance du portefeuille de taux sur l'année 2003 s'établit à + 3,64 %, contre 3,32 % et 3,90 % pour respectivement les indices CNO 1-3 ans et 3-5 ans, proches des horizons de placement sur les portefeuilles de taux des fonds d'épargne.

Suite à l'élargissement des univers d'investissement en début 2002, la diversification des portefeuilles a été poursuivie. Elle s'est opérée plus

fortement en direction des émetteurs privés de l'espace économique européen qu'en celle des titres d'Etat. Le nombre d'émetteurs présents dans le portefeuille a augmenté de 30 % sur l'exercice. La notation moyenne du portefeuille est restée très élevée (AA+, identique à 2002).

En termes de performance, le marché du crédit a connu une année excellente après avoir enregistré des résultats très décevants l'année précédente. La très bonne qualité de notation avait permis en 2002 au portefeuille de ne pas être affecté par le mouvement baissier sur cette classe d'actifs. A l'inverse, les fonds n'ont, cette année, profité du mouvement hausier que dans une moindre mesure.

• **Les actions.** Après trois années de chute des places boursières et de l'indice CAC 40 en particulier (- 0,5 % en 2000, - 22 % en 2001 et - 33,75 % en 2002), 2003 a été marquée par une hausse de l'indice parisien de 16,1 %. Après un effondrement au premier trimestre, les marchés d'actions ont connu un spectaculaire rebond technique au deuxième trimestre. Par rapport au plus bas de mars 2003, l'indice CAC 40 avait progressé de 48 % à fin décembre.

Après avoir beaucoup souffert au premier trimestre 2003, le portefeuille d'actions des fonds d'épargne, positionné sur des valeurs décotées dont la situation financière restait saine, a pleinement profité du rebond des marchés. A la fin décembre 2003, la performance absolue du portefeuille actions était de + 21,32 %, soit un écart de 5,2 points par rapport à l'indice CAC 40.

La valeur bilan des actions au sein du portefeuille d'actifs financiers s'élevait au 31 décembre

2003 à 7,16 Md€, soit une stabilisation à 6 % du total des actifs après prise en compte d'un investissement net de 218 M€. Fin décembre 2003, le montant des plus et moins-values latentes nettes était 3,4 fois supérieur à son niveau du 31 décembre 2002 (1 928 M€ contre 571 M€), et celui des moins-values latentes en forte réduction (de - 1 617 M€ à - 1 019 M€).

L'EQUILIBRE FINANCIER DES FONDS D'EPARGNE

• **Poursuite de la croissance du bilan.** La croissance du total du bilan s'est poursuivie en 2003 (+ 2,29 %, soit + 5,2 Md€, après + 3 %, soit + 6,8 Md€, en 2002).

Les dépôts centralisés restent la principale composante du passif (94 % du total). Sur l'ensemble de l'année 2003, la collecte globale (hors intérêts capitalisés) s'avère légèrement positive (+ 2,7 Md€). Grâce à la capitalisation des intérêts, les encours de tous les fonds progressent ou se maintiennent (y compris ceux du livret A). Le total des dépôts augmente de 8 Md€ (passant de 209 Md€ à 217 Md€), en partie grâce à l'effet capitalisation.

• **Une situation de liquidité satisfaisante.** Compte tenu à la fois de la croissance du bilan et de la relative stabilité des opérations de prêt, la part des titres financiers augmente dans le total des emplois (51,7 % en 2003 contre 50,7 % en 2002).

Environ 3 Md€ de remboursement anticipé d'emprunts ont été enregistrés.

La liquidité des différents fonds reste satisfaisante. Le ratio de liquidité (total des actifs financiers rapporté au total des dépôts) s'accroît significativement pour le LEP, de 88 % à 92,7 % au cours



THIBAUT CUISSET
Théâtre
des Champs-Élysées / 1998

de l'année 2003. De son côté, le ratio de liquidité du livret A se réduit très légèrement, passant de 38 % à 36,7 % en 2003.

Le prélèvement sur les fonds d'épargne, au titre de la rémunération de la garantie de l'Etat, a représenté 1,55 Md€ en 2003, dont 1,345 Md€ provenant du FRFL (fonds de réserve du financement du logement) et 205 M€ du fonds de réserve du livret A. Ce prélèvement s'inscrit en net recul par rapport aux années précédentes (2,93 Md€ en 2002, 3,049 Md€ en 2001). Cela reflète la baisse tendancielle des résultats des fonds d'épargne, le coût de la ressource étant désormais très proche du rendement moyen des actifs, mais aussi, plus ponctuellement, la faiblesse du résultat de 2002 (liée pour une large part à l'évolution du marché actions), qui s'élevait à 526 M€.

• **Les résultats de l'exercice 2003.** Sur la totalité du périmètre, le résultat s'inscrit en nette progression par rapport à l'année 2002 : il passe de 0,53 Md€ à 1,13 Md€. L'essentiel de cette variation s'explique par l'amélioration du produit net bancaire, qui passe de 0,258 Md€ en 2002 à 1,56 Md€ en 2003.

Les charges d'intérêts liées aux dépôts sont quasiment stables, mais se décomposent en un effet "prix" et un effet "volume", égaux et opposés :

- la baisse des taux réglementés en 2003 a allégé de plus de 500 M€ les intérêts versés sur les dépôts ;
- cet effet est presque totalement compensé par l'augmentation de la charge d'intérêts générée par la croissance globale des encours gérés ; de plus, logiquement, les ménages ont sélectionné les placements les plus rémunérateurs pour eux, donc les plus coûteux pour les fonds d'épargne, tels que le LEP ou l'épargne-logement.

Par ailleurs, le taux des commissions des réseaux collecteurs est resté inchangé, ce qui implique que le montant payé s'accroît, en tendance, proportionnellement aux dépôts. Les fonds d'épargne ont enregistré, en 2002, un effet exceptionnel réduisant les commissions sur les dépôts de plus de 70 M€ en raison du remboursement de montants trop versés par l'épargne-logement pour les exercices de 1998 à 2000. De fait, en 2003, la rémunération des réseaux est en hausse de près de 200 M€ dans le compte de résultat, et son poids augmente dans le total des charges.

Le revenu des opérations de prêts est en léger repli (-2,3 %), essentiellement sous l'effet de l'extinction des prêts à taux élevé (prêts équipement).

Le résultat du portefeuille à revenu fixe est en légère décroissance à 4,58 Md€, contre 4,76 Md€ en 2002, de même que celui des actions à 166 M€ (contre 172 M€ en 2002). Le poste gains ou pertes sur opérations de placement, qui reste très volatil, explique à lui seul l'essentiel de la variation du produit net bancaire des fonds d'épargne. Le montant des plus-values réalisées en 2003 est de 740 M€ (609 M€ en 2002), tandis que les provisions varient fortement : les actions font l'objet d'une reprise de 600 M€ alors que les obligations sont dotées de 36 M€. Au total, le portefeuille de placement a fait l'objet d'une reprise nette de 559 M€ contre une dotation nette de 1,126 Md€ en 2002.

Après prise en compte des charges de fonctionnement et du coût du risque, le résultat d'exploitation s'élève à 1,44 Md€. La dotation au FRBG s'élève à 307 M€ (après une reprise de 245 M€ en 2002) sous l'effet de la remontée du marché actions, qui génère de nouveaux besoins en fonds propres.



THIBAUT CUISSET
Théâtre des Champs-
Elysées / 1998

Un investisseur avisé aux côtés des collectivités territoriales

La Direction des financements décentralisés a été créée pour développer les métiers d'investisseur long terme de la Caisse des dépôts dans deux secteurs utiles aux collectivités locales : l'immobilier, le logement et le renouvellement urbain d'une part, les infrastructures et les services numériques d'autre part. Elle est également en charge des partenariats avec les collectivités locales et de l'offre de services locaux. Pour l'ensemble de ces activités, elle s'appuie sur un réseau de 25 directions régionales.

Le développement numérique des territoires

LES INVESTISSEMENTS DANS LES PROJETS DE RESEAUX DE TELECOMMUNICATIONS

— **2003 a été marquée par les débats** sur le cadre législatif devant permettre aux collectivités locales d'être opérateurs de réseaux sur le territoire national.

En parallèle de cette évolution, le portefeuille de projets suivis par la Caisse des dépôts s'est enrichi, notamment grâce à l'expertise déployée en région. Les montages en partenariats public-privé se sont mis progressivement en place avec les investisseurs privés du secteur (opérateurs, équipementiers, entreprises du secteur BTP). Le modèle de délégation de service public (DSP) pour les projets d'aménagement numérique des territoires est devenu, en 2003, la référence. Le positionnement de la Caisse des dépôts comme investisseur en fonds propres ou quasi-fonds propres dans les sociétés sélectionnées comme lauréates par les DSP a donc été conforté. Une trentaine de projets de collectivités accompagnés par la Caisse des dépôts sont entrés en phase active, représentant un potentiel d'investissement de 700 M€.

LES INVESTISSEMENTS DANS LES SERVICES INTERNET

• **Place de marché Achatpublic.com.** La société "Achatpublic.com" a été créée en mars 2003 avec, outre la Caisse des dépôts, les actionnaires UGAP, France Télécom, Dexia Crédit Local et le groupe Moniteur. Depuis sa création, ce service de dématé-

rialisation des marchés publics fonctionne de façon expérimentale avec une vingtaine de collectivités publiques.

• **Internet local citoyen.** Service-Public Local (SPL) a connu sa première année de commercialisation. Le partenariat avec la Documentation française et l'Agence pour le développement de l'administration électronique (ADAE) s'est renforcé et a abouti à l'implication de la Caisse des dépôts dans la préparation du plan stratégique national de l'administration électronique. C'est notamment dans ce cadre que le projet de Carte de vie quotidienne a été lancé par le secrétariat d'Etat à la Réforme de l'Etat et la Caisse des dépôts.

• **Projet FAST (Fournisseur d'accès sécurisé transactionnel).** La Caisse des dépôts a reçu, en février, mandat du ministère de la Sécurité intérieure et des Libertés locales pour développer une "infrastructure de confiance" permettant la dématérialisation du contrôle de légalité entre les collectivités territoriales. Actuellement en test sur le département des Yvelines, FAST a reçu le prix du Meilleur projet européen 2003 décerné par la Commission européenne lors de la RSA Conférence d'Amsterdam (au Salon mondial de la sécurité informatique).

INTERNET AU SERVICE DES COLLECTIVITES LOCALES

— **Le site Localtis,** portail des acteurs du monde local, a connu sa première année d'exercice. L'approche "extranet" permettant aux conseils généraux, par exemple, d'offrir Localtis aux communes



de leur territoire s'est confirmée, avec sept départements clients. Localtis a été reconnu par ses clients comme un outil fiable, opérationnel et réactif sans équivalent (enquête IPSOS 2003).

LA DIFFUSION DES USAGES

- **Le programme Cyber-base.** 2003 a été marquée par une accélération du rythme d'avancement et de contractualisation des projets Cyber-bases : une centaine d'espaces publics numériques initiés par les collectivités territoriales étaient ouverts en fin d'année et 18 appels à projets, représentant 289 Cyber-bases, ont été conclus. La réflexion en cours sur le portail cyberbase.org conduit à accentuer les efforts réalisés en accompagnement des publics particulièrement touchés par la fracture numérique.

- **Projet cartable électronique.** Début 2003, la Caisse des dépôts et l'Education nationale ont décidé la mise en œuvre d'un programme commun de déploiement du cartable électronique sur l'ensemble du territoire. Un appel à projets a été lancé. Huit régions lauréates sont aujourd'hui suivies pour une mise en exploitation des cartables à la rentrée 2004.

Partenariats et services locaux

— En 2003, l'Etablissement public a regroupé ses activités relatives aux très petites entreprises (TPE), à l'économie sociale et à l'appui à la décentralisation, dans le département Partenariats et services locaux.

La Caisse des dépôts a engagé, en 2003, 24 M€ en faveur des TPE et de l'économie sociale, et 5 M€ en appui à la décentralisation. Depuis le lancement du programme PME emploi en 1998, les activités tournées vers les TPE et l'économie sociale représentent 127 M€ d'engagements à fin 2003.

LE FINANCEMENT

DE LA CREATION D'ENTREPRISES

— Depuis 1998, la Caisse des dépôts finance la création d'entreprises au travers des associations de prêts d'honneur, contribuant ainsi à la naissance de plus de 20 500 entreprises, qui ont elles-mêmes créé plus de 43 500 emplois. Elle a ainsi permis l'attribution d'environ 22 000 prêts d'honneur.



A côté de son rôle structurant auprès des acteurs de la création tels que l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE), France initiative réseau (FIR), Réseau entreprendre ou les Boutiques de gestion, la Caisse des dépôts a renforcé son action en amplifiant les coopérations avec la BDPME et en signant une convention avec l'Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie (ACFCI).

Afin de diversifier ses partenariats bancaires, la Caisse des dépôts a également passé un accord avec le Crédit coopératif pour intervenir autant dans le champ de la création d'entreprises que dans celui de l'économie sociale.

2003 a vu également le ministère de la Ville concrétiser ses intentions avec la Caisse des dépôts en matière de développement économique des quartiers pour faciliter l'émergence d'entrepreneurs dans les zones urbaines sensibles et relancer en 2004 les zones franches urbaines.

L'APPUI A LA PROFESSIONNALISATION ET LA CONSOLIDATION DU TISSU ASSOCIATIF

— Outre son soutien au réseau France active, composé de 33 fonds territoriaux qui ont apporté des garanties de crédit bancaires et des fonds propres à près de 500 entreprises solidaires et d'insertion, la Caisse des dépôts a permis le développement d'une offre de garanties bancaires pour le secteur associatif, par l'intermédiaire de Sogama-Crédit associatif : 36 M€ ont été accordés aux associations depuis 2000.

Afin d'offrir un service identique aux petites associations et aux très petites entreprises, la Caisse des dépôts a initié, avec le ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité, la constitution d'un réseau d'accompagnement technique et financier des projets associatifs ayant une double dimension économique et d'utilité sociale : 88 dispositifs locaux d'accompagnement (DLA) ont été mis en place en 2003.

MAIRIE-CONSEILS : 15 ANS D'APPUI AUX ELUS

— Depuis 15 ans, les élus de plus de 14 000 communes rurales et 1 400 groupements de communes ont interrogé plus de 100 000 fois le service de renseignements téléphoniques mis en place par la Caisse des dépôts, service qui constitue la porte d'entrée vers les autres services proposés par Mairie-Conseils.

Dans le cadre de ses grands partenariats, le service de Mairie-Conseils a passé, en matière de développement social et de lutte contre l'exclusion, un accord avec l'Union nationale des centres communaux d'action sociale (UNCCAS).

Apprécié par les élus pour sa rapidité, sa fiabilité, son objectivité et son caractère pédagogique, Mairie-Conseils a obtenu en décembre, pour l'ensemble de ses services, la certification ISO 9001 (version 2000).

L'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES : LA DECENTRALISATION EN PERSPECTIVE

— 2003 a permis à la Caisse des dépôts de préciser ses modes d'intervention. Ainsi, une réflexion a été engagée pour recentrer l'association Entreprise, territoires et développement (ETD) sur une fonction de diffusion des bonnes pratiques sur les projets de territoire et de professionnalisation des acteurs. La Caisse des dépôts a fait procéder à l'évaluation du dispositif ALIZE (appui des grandes entreprises aux PME de leur territoire) auquel elle a contribué à hauteur de 1,5 M€ sur 25 M€.

Les comités interministériels de l'aménagement et du développement des territoires (CIADT) du 26 mai et du 3 septembre 2003 ont mobilisé les capacités d'investisseur et d'expertise de la Caisse des dépôts dans les domaines de la reconversion des bassins industriels, de la fonction de développement économique des villes moyennes et de l'expérimentation des sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC).

Enfin, l'action menée par la Mission opérationnelle transfrontalière (MOT) s'est concrétisée par la prise de participation de la Caisse des dépôts dans la future SEM du Rectangle d'Or, outil opérationnel de la maîtrise d'ouvrage franco-suisse du projet de développement aéroportuaire de Genève.

Le développement des investissements locaux et des participations

LE DEVELOPPEMENT DES SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE OU D'INVESTISSEMENT LOCAL

— Dans le cadre de son activité d'investisseur de long terme en appui aux collectivités locales pour favoriser la mise en œuvre des projets structurants de leur territoire et contribuer au développement de leurs outils d'action, la Caisse des dépôts a investi en 2003 près de 30 M€ dans la création et le développement de SEM ou de sociétés d'investissement local.

Son portefeuille de participations dans plus de 500 outils locaux occupe une place centrale dans le dispositif d'accompagnement des collectivités locales déployé sur le terrain au travers du réseau des directions régionales.

Les projets accompagnés en 2003 peuvent être répartis autour des trois axes principaux d'intervention :

- l'aménagement, avec la constitution de structures territoriales ou d'outils dédiés à de grands projets structurants (terrain Renault de Boulogne-Billancourt) ;
- la reconversion des sites industriels et le développement d'une offre territoriale d'immobilier d'entreprises, comme sur le site de La Ciotat, avec le développement d'une nouvelle activité de réparations navales, ou à Nîmes, avec la création d'un pôle d'activités spécialisé dans les biotechnologies ;
- les projets structurants et porteurs de développement durable, notamment dans les domaines des loisirs, du tourisme ou de la préservation de l'environnement, ainsi qu'avec le programme d'acqui-

tion de forêts privées sinistrées par les tempêtes de 1999 en vue de leur reforestation et de leur remise ultérieure sur le marché.

L'ACCOMPAGNEMENT DE LA RENOVATION URBAINE

— **Par son activité de prêteur et d'investisseur**, plus particulièrement dans des opérations immobilières avec des partenaires privés, la Caisse des dépôts s'affirme comme l'opérateur financier public de référence dans le domaine du renouvellement urbain.

• **Des actions diversifiées dans les projets.** Les interventions de la Caisse des dépôts s'adressent aux quartiers prioritaires de la politique de la ville. Ainsi, sur 300 projets répertoriés, plus de 150 sont opérationnels.

Les quartiers prioritaires faisant l'objet d'une contractualisation avec l'Etat sont les GPV (grands projets de ville), les ORU (opérations de renouvellement urbain) et les ZUS (zones urbaines sensibles). Les projets portent principalement sur le réaménagement de grands ensembles d'habitat social: opérations de démolition et de reconstruction de logements sociaux, d'aménagements et d'équipe-

ments publics, d'infrastructures de transports destinés à les désenclaver, et d'opérations de développement économique et commercial.

Poursuivies en 2003, les interventions relatives aux copropriétés et aux quartiers anciens sont menées en complémentarité avec celles de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH) sur des territoires faisant l'objet de politiques contractualisées et présentant des caractéristiques de dégradation économique, sociale et urbaine. L'objectif est d'offrir aux collectivités locales et aux opérateurs, *via* les banques locales, un service financier global, comprenant les subventions de l'ANAH et des financements de la Caisse des dépôts.

Par sa présence et ses capacités d'investissement, là où les territoires urbains relevant de la politique de la ville offrent des potentialités de développement d'activités marchandes, la Caisse des dépôts a su favoriser l'intervention des acteurs privés par l'apport de ressources financières et l'organisation de modalités de partage des risques. Elle a permis la constitution de partenariats public-privé pour le développement des investissements immobiliers privés, destinés à accueillir des activités de service, de production, de commerce et de distribution.

TIMOTHY MASON
"We are the world" / 1996



MAC ADAMS
 "Empty spaces" / 1997



• **Les interventions de la Caisse des dépôts dans le programme de rénovation urbaine.** Dans le cadre de la loi du premier août 2003 sur la rénovation urbaine, l'Etat a créé, sous le nom d'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), un établissement doté de l'autonomie financière, qui a pour mission d'animer et de piloter un programme national de

rénovation urbaine. Le dispositif prévoit l'instauration d'une procédure unique d'approbation des projets. La Caisse des dépôts participe à son Conseil d'administration et est membre de son Comité d'engagement national qui a traité, en 2003, près d'une quinzaine de dossiers.

• **Les interventions financières de la Caisse des dépôts.** La Caisse des dépôts a mobilisé des concours financiers spécifiques :

- des enveloppes de prêts sur fonds d'épargne (PRU – prêts renouvellement urbain – et PPU – prêts projets urbains) ;
- des moyens pour les investissements en fonds propres dans les opérations qui contribuent à la réalisation des projets d'ensemble, *via* le Fonds de renouvellement urbain (FRU) jusqu'au mois de juin, puis *via* la mise en place d'une nouvelle enveloppe de fonds propres de 450 M€ consacrée à la poursuite de son action en faveur de la rénovation urbaine pour 2003-2008.

En 2003, les niveaux d'engagements et de versements de prêts sont respectivement de 612 M€ et 471 M€ pour les PRU, et de 224 M€ et 270 M€ pour les PPU.

Les montants d'investissements engagés en 2003 se sont élevés à près de 106 M€. Par nature d'emploi, les engagements de la Caisse des dépôts au titre du renouvellement urbain depuis 2001 sont les suivants :

Engagements (en M€)	2003	2002	2001
Crédits d'ingénierie	18	17	15
Préfinancement de subventions	31	42	53
Portage foncier et immobilier	8	2	6
Fonds propres opérateurs publics	19	15	12
Fonds propres opérations immobilières (public-privé)	20	10	13
Dispositifs de garantie	10	25	3
Structures patrimoniales (SIR)	0	5	11
Total des engagements	106	116	113

Le réseau des directions régionales, pour une relation de proximité

Le réseau de l'Etablissement public, réparti sur 25 directions régionales (métropole et outre-mer) et composé de 600 collaborateurs en région, met en œuvre les missions d'intérêt général sur l'ensemble du territoire.

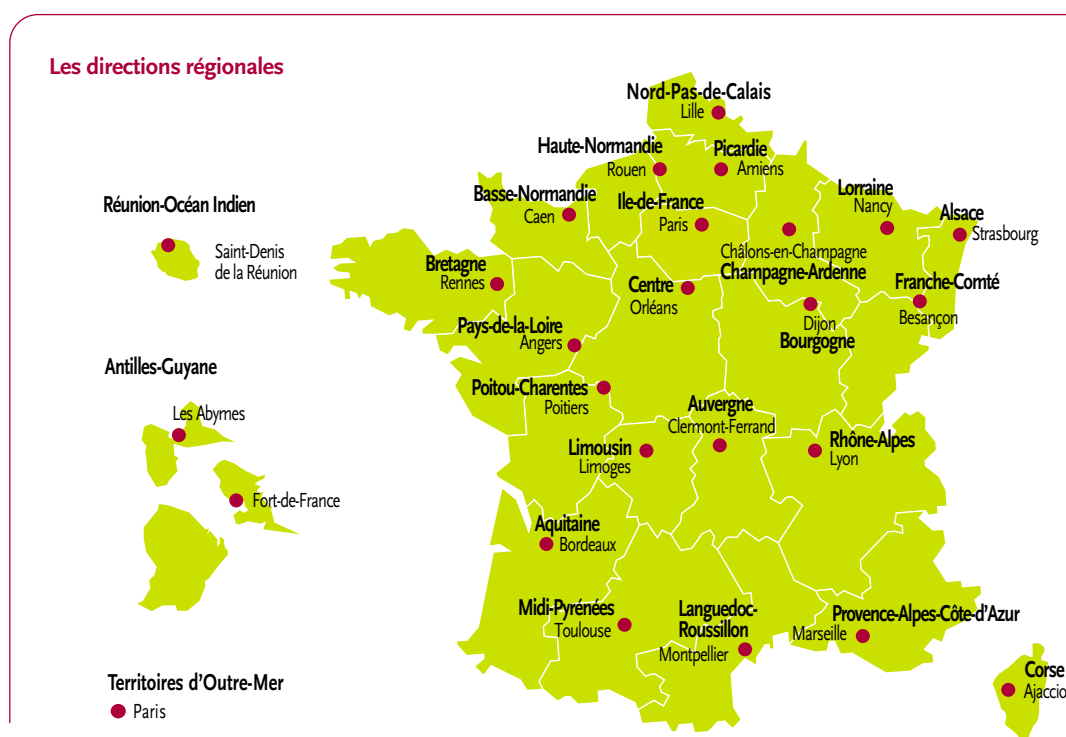
— Ces missions d'intérêt général s'organisent autour de trois métiers :

- gestionnaire de fonds d'origine privée requérant une protection particulière (dépôts réglementés, fonds des livrets d'épargne défiscalisée, caisses de retraites du secteur public et semi-public) ;
- prêteur public pour le financement d'investissements d'intérêt général, principalement le logement social, la politique de renouvellement urbain et les infrastructures de transports ;
- investisseur public pour l'accompagnement des politiques publiques nationales et locales dans les domaines de financement en fonds propres des PME,

de la politique du renouvellement urbain, de l'équipement numérique du territoire (infrastructures locales haut débit, services et contenus) et de l'appui à l'économie sociale.

Le réseau des directions régionales assure la relation de proximité, pour le compte de ces trois métiers, avec les élus, les acteurs et opérateurs du monde local et les professions juridiques.

A l'heure où émerge "une nouvelle économie des territoires", la Caisse des dépôts, partenaire historique des collectivités locales, se présente comme un acteur neutre à leur service, s'engageant sur le long terme en appui à la décentralisation.



La gestion sous mandat des caisses de retraite publiques

La gestion d'institutions sociales, en matière de retraite comme d'indemnisation des risques professionnels, est exercée au sein de la Direction des retraites, dans le respect des orientations arrêtées par les mandants et sous leur contrôle. A terme, des conventions d'objectifs et de gestion (COG) définiront plus précisément les rôles respectifs et engageront chacune des parties signataires.

Réforme des retraites et nouveaux mandats de gestion

— **L'année 2003 a été marquée** par la mise en œuvre de la réforme des retraites des fonctionnaires. Dès le 1^{er} janvier 2004, la Direction des retraites s'est mise en capacité de payer à l'heure et avec exactitude, et de liquider automatiquement le plus grand nombre de pensions. Ses services juridiques ont contribué activement à la réécriture des décrets de la CNRACL et du FSPOEIE, et à l'étude de ses impacts sur la réglementation de l'IRCANTEC.

Toujours dans le cadre de la loi portant réforme des retraites, la Caisse des dépôts a remis aux pouvoirs publics une proposition d'offres de service pour la gestion du régime complémentaire assis sur les primes des fonctionnaires des trois fonctions publiques. Cette offre a été acceptée : il s'agit d'un mandat majeur qui fait aujourd'hui de la Caisse des dépôts le pôle incontestable de référence dans la gestion des retraites publiques. Pour la première fois depuis plus de 150 ans, la Caisse des dépôts aura

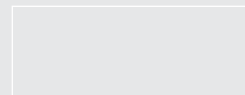
une responsabilité importante vis-à-vis des retraites des fonctionnaires d'Etat. Les premières cotisations de cette nouvelle institution seront perçues en janvier 2005.

La Caisse des dépôts s'est également vu confier en 2003 la gestion du Fonds d'allocation des élus en fin de mandat (FAEFM) et du Fonds de modernisation des établissements de santé publics et privés.

— **Aujourd'hui, elle gère 48 fonds et caisses de retraite** représentant près de 2,5 millions de pensionnés (un retraité sur sept en France), plus de 4,3 millions d'actifs et 70000 employeurs. D'autres possibilités de développement sont prévues, au premier chef desquelles la gestion du régime des Mines pour lequel une proposition a été remise aux ministères de tutelle au mois de novembre 2003.



THOMAS STRUTH
 "Louvre III" / 1989



Un système d'information performant et attractif

— **2003, c'est aussi l'année** de la stabilisation du nouveau système d'information, architecturé selon les normes les plus récentes. Il permettra à la Direction des retraites de faire face aux défis de la forte montée en charge du nombre de prestations à servir et de l'attribution de nouveaux mandats de gestion (caisse des mines, régime des débiteurs de tabac, caisse de retraite des Clercs de notaire...).

Un groupement d'intérêt économique retraites, rassemblant aujourd'hui la Caisse des dépôts et la CNRACL, a été créé pour favoriser le développement et l'exploitation de ce système d'information. L'IRCANTEC a fait connaître son intention d'intégrer le groupement dès que le Conseil d'administration aura examiné le principe d'adhésion.

La Direction des retraites a également développé son offre de services en ligne à destination de ses clients, employeurs, retraités ou actifs, et prépare dès à présent la mise en œuvre à l'horizon 2006 du droit à l'information des affiliés, inscrit dans la loi du 21 août 2003, article 10.

Les principaux régimes gérés

- Trois grands régimes de retraite par répartition pour les personnels titulaires, contractuels et les ouvriers des fonctions publiques :

- la CNRACL, caisse de retraite de base des fonctionnaires titulaires des collectivités locales et des établissements hospitaliers, qui recense 1 797 000 cotisants pour 735 000 pensionnés. Elle a créé en son sein le Fonds de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles ;

- l'IRCANTEC, caisse de retraite complémentaire des agents contractuels des trois fonctions publiques (Etat, collectivités locales, hôpitaux) et des élus locaux. Elle compte 2 500 000 cotisants pour 1 540 000 retraités ;

- le FSPOEIE, fonds spécial des pensions des ouvriers de l'Etat, qui pour les ouvriers titulaires enregistre 58 000 cotisants pour 111 300 pensionnés.

- Régimes de retraites supplémentaires pour des catégories socioprofessionnelles particulières :

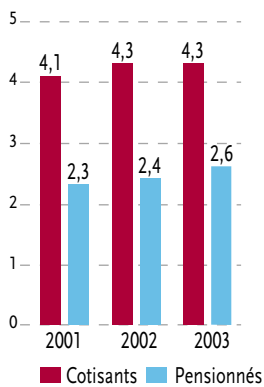
- le Fonds de pension des élus locaux (FONPEL) ;

- le régime de retraite supplémentaire de la Compagnie générale maritime (CGM).

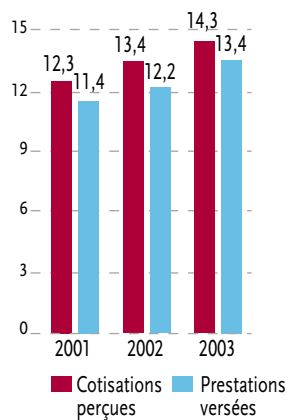
ANTONIO MUNTADAS
 "Meeting II" / 2000



Démographie
 (en millions)



Flux financiers
 (en Md€)



- Fonds d'allocations vieillesse relevant de la solidarité nationale :
 - allocation spéciale vieillesse et allocation supplémentaire du Service de l'allocation spéciale vieillesse (SASV) pour certaines catégories de bénéficiaires particulièrement démunis.
- Fonds nationaux de compensation entre collectivités et établissements publics.
- Rentes d'invalidité.



Des valeurs spécifiques

— **La Caisse des dépôts a développé** le métier de gestionnaire sous mandat dans le respect des valeurs spécifiques nées de sa mission publique unique :

- une éthique et une déontologie spécifique à chaque métier ;
- l'attention portée au bien public et à l'intérêt général ;
- la prise en compte du long terme permettant de respecter les intérêts des générations futures.

La Direction des retraites s'attache à développer de façon systématique l'ensemble des disciplines qui lui permettent de mener à bien ses missions avec efficacité. Préoccupations de tous les instants, les niveaux de qualité et de sécurité qu'elle s'impose s'inspirent des meilleures pratiques pour répondre aux besoins des fonds gérés. Les centres de production d'Angers et de Bordeaux ont placé le client au cœur de leurs préoccupations.

Performance financière et productivité

— **La gestion financière** fait l'objet d'un suivi détaillé : des tableaux de bord mesurent l'exposition des actifs financiers aux risques des marchés, l'étalonnage des résultats par rapport à des références de marché. La gestion administrative fait aussi l'objet d'un contrôle des risques et d'un contrôle de gestion, s'appuyant sur la mesure détaillée de la productivité, la comparaison des coûts et les engagements au titre de la politique Qualité.



F. DESPATIN & C. GOBELI
Théâtre
des Champs-Élysées / 1994

Le développement de la gestion sous mandat

— **Les activités de développement** de la gestion sous mandat et le développement européen ont été confiés à la Direction des retraites dans le cadre de la réorganisation de l'Établissement public.

Le développement de ce métier s'inscrit dans la perspective de la poursuite de la modernisation de l'État, du renforcement des compétences des collectivités locales et du développement des fonds de péréquation entre opérateurs de service public et des fonds de compensation entre employeurs. La dimension européenne de la gestion sous mandat sera également influencée par les futures perspectives financières que se donnera l'Union européenne.

La Direction des retraites élabore une stratégie de développement pour la gestion sous mandat. Cette activité se développe aujourd'hui dans quatre

domaines : les fonds de péréquation entre opérateurs chargés d'un service public, les fonds de compensation entre employeurs, les fonds structurels européens et les mécanismes d'échange (crédits-carbone, certificats d'économie d'énergie).

La Caisse des dépôts a mis au point au premier semestre 2003 un dispositif d'appui aux scientifiques français engagés dans des projets de recherche financés par le sixième PCRD (programme cadre pour la recherche et le développement technologique). L'Union européenne souhaite un coordinateur unique, administratif et financier, afin d'attester du bon développement de ces travaux technologiques.

A ce titre, la Caisse des dépôts a dédié une équipe spécialisée, dirigée par un administrateur, afin d'être en mesure de jouer ce rôle de coordinateur. Elle a également élaboré un outil informatique de gestion qui assure la liaison entre les membres d'un même consortium de recherche.

Qualité et développement durable

— **La normalisation des processus**, la mise en œuvre d'indicateurs de suivi et l'existence d'un code de bonne gouvernance constituent les éléments d'une gestion socialement responsable.

Les gestions des pensions de la CNRACL et de l'ATIACL, ainsi que la gouvernance de l'IRCANTEC et de FONPEL, ont vu leur certification renouvelée en 2003, alors que celles portant sur la qualité de l'ensemble des services du FSPOEIE et du SASV vont aboutir en 2004.

Orienté vers l'amélioration de l'organisation et la satisfaction du client, le Service comptabilité-finances a vu en 2003 ses deux dernières années d'efforts récompensées par un certificat ISO 9001.

Pour l'établissement de Bordeaux, l'obtention de la certification ISO 14001 atteste de la qualité de sa politique de management environnemental.

— **La création d'un département développement durable**, intervenue au printemps 2004, procède de la volonté de rationaliser et d'impulser les actions de la Caisse des dépôts dans ce domaine.

La contribution au débat sur les retraites

— **La Direction des retraites contribue** activement, depuis plus de dix ans, aux débats sur l'avenir des régimes de retraite.

Elle organise, à Bordeaux, un forum devenu un événement annuel incontournable pour tous les acteurs du monde de la retraite.

LA COOPERATION INTERNATIONALE

Le développement à l'international des activités d'intérêt général de la Caisse des dépôts a été confié à la Direction des retraites.

En 2003, la Caisse des dépôts a poursuivi son action de coopération internationale, centrée sur trois pays avec lesquels des partenariats privilégiés ont été tissés : le Maroc, la Tunisie et la Pologne.

Cette action s'articule en priorité autour d'une politique d'appui à des institutionnels publics, soit par co-investissements en faveur du développement économique local, soit par la mise en place d'assistance technique.

Une publication mensuelle *Questions Retraite* et son site www.cdc.retraites.fr se font le relais de ses analyses.

Les études menées par ses experts ont largement contribué aux travaux du Conseil d'orientation des retraites (COR).

Membre de l'Association internationale de la Sécurité sociale (AISS) et membre fondateur de l'Association européenne des institutions de retraites du secteur public (AEIRSP) dont elle assure l'animation, la Direction des retraites observe, analyse et tire les enseignements de la manière dont les grands pays développés traitent d'une problématique partagée.

